



Vacances jour fériés tombant sur jour de repos habituel

Par **caro1705**, le **18/01/2009** à **22:02**

mes vacances tombait la semaine du 1er janvier , le 1er janvier était un jeudi , qui est mon jour de repos habituel est ce que l'employeur doit me retirer 5 ou 6 jours? merci d'avance

Par **frog**, le **18/01/2009** à **22:13**

Un peu de lecture : <http://www.juritravail.com/archives-news/35-heures-temps-de-travail/446.html> Le plus simple est d'envoyer un courrier à l'inspection du travail dans lequel vous exposez votre situation et demandez confirmation de vos droits afin d'obtenir en retour un écrit officiel à mettre sous les yeux de l'employeur.